



Erasmus+ soutient la formation du personnel des établissements d'enseignement supérieur.

Avec Erasmus+, vous pouvez vous former dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme ou dans une organisation ne faisant pas partie du secteur et située dans un pays participant.

Il peut s'agir d'entreprises, d'organismes publics, de partenaires sociaux, d'instituts de recherche ou d'organisations non gouvernementales.

### **Durée**

La durée d'une période de formation entre deux pays participants doit être comprise entre **2 jours et 2 mois**, voyage non inclus.

### **Conditions**

Pour que vous puissiez vous former à l'étranger dans le cadre d'Erasmus+, votre établissement d'enseignement supérieur doit, dans le cas de pays participants, être en possession d'une charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur.

Avant d'entamer votre formation, vous devez signer un accord de mobilité avec votre établissement d'enseignement supérieur et l'établissement d'accueil. Cet accord définit vos objectifs d'apprentissage, vos droits et obligations, ainsi que les modalités de reconnaissance officielle de votre formation.

### **Soutien financier**

Les subventions de l'UE sont destinées à couvrir les **frais de voyage et de séjour** à l'étranger et varient en fonction des critères suivants:

1. le pays d'accueil;
2. le nombre de demandes du personnel de votre pays souhaitant se former à l'étranger (en cas de mobilité au sein de pays participant au programme);
3. la distance entre votre pays et le pays d'accueil;
4. en cas de périodes de formation entre des pays participant au programme, la disponibilité d'autres sources de financement dans votre pays ou région.

Si votre période de formation à l'étranger se déroule entre des pays participant au programme, votre établissement d'envoi sera chargé d'effectuer tous les paiements.

### **Comment poser sa candidature?**

**Vous devez poser votre candidature par l'intermédiaire de votre établissement d'enseignement supérieur.**

Les critères de sélection doivent être équitables, transparents et bien établis.

### **En savoir plus**

Contactez le **bureau international ou le bureau Erasmus+ de votre établissement d'enseignement supérieur** pour savoir si ces possibilités existent.